Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260605-DE_2026_043-DE

COMMUNE DE LA BOUSSAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de LA BOUSSAC s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, suivant convocation transmise le 29 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BLANCHET David, BOULMER Daniel, FAUVEL Christine, LAYER Martine, LOIZEAU Cyrille, MARTIN Monique, MOULIN Pascaline, MÉNARD-CORVAISIER Magali, NOEL David, RICHEUX Nadège, VIGOUR David, VITASSE Marie-Frédérique
Excusé ayant donné procuration : CHAPDELAINE Jérôme à FAUVEL Christine, LEMENANT Fanny à NOEL David, RABOURT Jean-Luc à VIGOUR David

Secrétaire de séance : LOIZEAU Cyrille

2026-043 - COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER SUR LE CAPTAGE DE LANDAL (AFAFE)

Madame Le Maire informe le conseil municipal, que par lettre du 2 avril 2026 Monsieur le Président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaitre a été affiché en mairie le 27 avril 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été publié sur le site internet de la commune le 27 avril 2026.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

Monsieur David BOURGES
Monsieur Stéphane HARDY

qui ont atteint leur majorité, jouissent de leurs droits civils et sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se porte en outre candidat en séance le conseiller municipal ci-après :
Monsieur David BLANCHET

Qui remplit les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :
Monsieur David BOURGES, Monsieur Stéphane HARDY, et Monsieur David BLANCHET
Il est procédé à l'élection à bulletins secrets, dans les conditions fixées à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260605-DE_2026_043-DE

Le nombre de votants étant de 15 voix ; la majorité requise est de 8 voix.
Ont obtenu au premier tour :

Monsieur David BOURGES 15 voix.
Monsieur Stéphane HARDY 15 voix
Monsieur David BLANCHET 15 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs, Monsieur David BOURGES, Monsieur Stéphane HARDY sont élus membres titulaires et Monsieur David BLANCHET est élu membre suppléant.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 juin 2026

Le président de séance,
Christine FAUVEL

Le secrétaire de séance,
Cyrille LOIZEAU, Conseiller municipal